

LE RAPPEL DU PROJET

S'il est bien un objet qui a joué un rôle déterminant dans notre civilisation, on citera sans risque d'erreur la cloche. Implantée dans chaque village, dans chaque agglomération, elle constitue un patrimoine important, relativement délaissé, alors qu'il contribue à établir des repères culturels et musicaux parfaitement stables dans l'époque d'aujourd'hui marquée par le sceau du changement.

L'église fut l'un des principaux artisans du développement de l'art campanaire, dont l'usage remonterait au VII^{ème} siècle. Utilisée également comme tocsin, la pratique de l'Angelus viendra favoriser son implantation.

C'est au concile de Clermont, tenu en 1095, en vue de la première Croisade, que vint au jour l'idée de la sonnerie de "l'Angelus".

Le Pape Urbain II l'y institua en en promulguant l'usage chaque jour à l'approche de la nuit. Puis, au début du XIII^{ème} siècle, on verra Saint François d'Assise, dans sa lettre aux autorités : Podestats, Consuls, Magistrats et Recteurs, insister sur la recommandation de "donner un signal", chaque soir par l'entremise d'un héraut ou d'une autre façon pour rappeler au peuple la nécessité de louer Dieu. On verra aussi Saint Bonaventure, au chapitre des Frères Mineurs, en 1269, se faire l'apôtre remarqué de la sonnerie de l'Angelus.

La pratique de la sonnerie de l'Angelus s'accroîtra avec le Pape Jean XXII, qui rédigea, en 1316, la prière de l'Angelus.

Mais c'est surtout à partir de 1453, quand le Pape Calixte III, effrayé devant le succès des armées turques et voyant le sultan Mahomet II enlever Constantinople à l'Empereur Constantin Draconèse, recommanda d'une manière spéciale la récitation de l'Angelus, que la pieuse coutume des trois fois trois coups de cloche, en l'honneur des Trois Personnes divines, entra dans les mœurs. Peu après, en France, en 1472, Louis XI consacra la douzième heure du jour à la Vierge, ce qui donna lieu à la sonnerie de midi.

C'est le même roi, croit-on, qui introduisit l'usage de sonner trois fois par jour (matin, midi et soir) pour avertir les fidèles de réciter l'Angelus. Notons, en passant, que le Concile de Cologne, en 1243, nous révèle que, dans ce pays, on avait, dès lors, l'habitude de faire entendre les cloches soir et matin en mémoire de la Sainte Vierge.

VERS LA CREATION D'UN POLE D'INTERET AUDITIF COLLECTIF :

A mesure qu'elles se répandent, les cloches gagnent en proportions. Les voici dans leur nouvelle destination aérienne. On va aussitôt, leur ménager des tours. Les premières cloches aériennes seront plutôt de structure grossière, sans forme.

Avec la fonte, viendront les "ruches", les "pain de sucre", les "cônes". Les cloches en forme de "calices" ou de "poires" dateraient des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles. Dans la suite, les proportions des cloches aériennes deviendront colossales.

Tous ces perfectionnements techniques iront de concert avec la précision sonore et feront de la cloche un élément de culture musicale et sur ce point, son apport à la "construction de l'oreille" occidentale est patent.

En effet chaque cloche est accordée. Son évolution formelle et sonore n'est pas due au hasard, mais bien tributaire d'une volonté de faire sonner l'objet dans un rapport structurel avec le langage musical, et c'est peut-être là que se situe à nos yeux, son principal attrait.

Mise en mouvement par une mécanique complexe, installée dans une architecture adaptée située au coeur de la collectivité, elle s'érige par sa présence en pôle d'intérêt auditif, en référant pour l'ouïe des habitants.

UNE RESSOURCE DANS LA REDEFINITION DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT :

Au travers de la multitude de phénomènes générés par les activités humaines et qui s'apparentent souvent au bruit, les résonances de la cloche constituent les événements structurant de l'environnement sonore. Ils se trouvent renforcés lorsque l'édifice comporte 2 ou 3 cloches car parmi les raisons qui ont prévalu à leur regroupement, on note par ordre d'importance :

- la nécessité de différencier auditivement un village par rapport à un autre
- la mise en évidence d'intervalles musicaux particulièrement usités en musique tels la tierce, la quarte, la quinte ou l'octave ;
- la constitution d'accords fréquemment en rapport avec l'évolution du langage musical (bien que ce point mériterait d'être confirmé par de plus amples relevés).

Ces critères, qui définissent les aspects cohérents du phénomène sonore émis, nous autorise à dire qu'aucune cloche ne produit du **bruit**. Elle génère exactement le contraire, à savoir de **l'ordre**.

L'abandon des sonneries de cloches contribue, ce qui peut sembler paradoxale à une analyse superficielle, à l'augmentation du bruit de fond et du bruit tout court.

On crée la paupérisation des milieux sonores, lorsque cédant à une certaine confusion en matière de lutte contre le bruit, on confond l'intensité d'un signal sonore et celui d'un signal culturel.

La mesure physique n'est plus adaptée pour l'interprétation d'un événement de ce genre. L'action en faveur du campanaire apportera une contribution à la redéfinition de la lutte contre le bruit afin de ne pas laisser perdurer une situation de chasse tous azimuts aux phénomènes sonores. Une entreprise de discernement est nécessaire et l'art campanaire par le poids de sa tradition en est l'un des principaux fondements.

UNE SONORITE COHERENTE ET SOCIALE :

Que reste t'il en effet à écouter dans une cité lorsque les émissions campanaires sont interrompues ? On constate alors que la quasi totalité de ce que l'on perçoit, relève de phénomènes sonores résiduels. Ceux-ci ne peuvent avoir vocation à rendre cohérent le paysage sonore, car ils ne possèdent pas cette capacité informative.

Les phénomènes sonores résiduels font le lit du bruit, car ils sont chroniquement sous-informés. Ils n'entretiennent aucune relation structurelle avec la grammaire sonore et sont en quelque sorte hors du langage.

Tel n'est pas le cas de la cloche qui sur ce plan, mérite nos égards. Par la structuration de l'écoute qu'elle provoque, par le sens qu'elle véhicule, elle permet à un groupe humain de se reconnaître dans les valeurs culturelles émises sous la cohérence de son phénomène sonore. Elle agit comme un fédérateur de comportements sociaux en favorisant une interprétation commune du fait sonore.

Ordonnancement temporel et affinement de l'écoute viennent compléter les raisons d'une action en sa faveur. Ce n'est pas faire preuve d'une attitude exagérément conservatrice que d'autoriser notre écoute à retrouver les points d'appui et de stabilité qui font défaut.

LA VALORISATION D'UN PATRIMOINE

Ces réflexions nous incitent à considérer les cloches comme un élément de notre patrimoine, dont le rôle dans notre société contemporaine à une véritable raison d'être. C'est pourquoi il convient de leur redonner leur place et leur fonction par l'entremise d'une action de valorisation.

Les régions, attentives à l'évolution du cadre de vie se dotent actuellement d'actions en faveur à la fois de la culture et de l'environnement.

Il en est ainsi en Bourgogne et cette région qui possède un grand nombre d'édifices pourvus de cloches, souhaite définir avec d'autres partenaires techniques et financiers, les modalités d'une mise en oeuvre raisonnée de celles-ci.

Il se trouve qu'actuellement, le ministère de la culture par l'intermédiaire de la Direction de la Musique, aide à la mise en place de travaux d'inventaires de l'art campanaire au plan national. Ces croisements d'intérêts occasionnent de bonnes conditions pour le démarrage de travaux.

Il convient en préalable d'informer les élus sur la nécessité d'une politique patrimoniale en ce domaine pour définir des priorités. Elle devrait tourner autour du couple conservation/exploitation dynamique et passe naturellement par une phase d'inventaire

On peut imaginer dans un 1er temps faire l'inventaire campanaire dans un rapport étroit avec les circuits bourguignons, notamment celui des églises romanes, mis au point par le Comité Régional du Tourisme et réfléchir d'ors et déjà à toute une série d'actions de valorisation de ce que l'on appellera le patrimoine sonore.

En région Bourgogne, il n'est pas rare d'être en présence de cloches des années 1500 (XVI^e siècles). Ce sont de véritables antiquités sonores qui nous permettent d'entendre les sons de ces époques et qu'il convient non seulement de protéger mais surtout de vulgariser auprès du plus grand nombre.

Mais des dangers guettent ce patrimoine et l'on citera à titre d'exemple malheureusement non exhaustif, les mécanismes qui les font sonner et les abiment parce que mal électrifiées ou bien encore par défaut d'entretien régulier.

A partir de l'inventaire, on peut préconiser l'entretien et les réglages nécessaires afin d'obtenir des sonneries correctement timbrées. Par la suite, rédiger une information sur toutes les caractéristiques campanaires afin qu'elle prenne place dans les guides touristiques et sur les monuments. On couplera éventuellement l'information campanaire, avec une information sur l'édifice lui-même lorsque celle-ci n'existe pas. La mise en valeur inclurait la possibilité de monter dans quelques clochers qui possèdent d'éminentes caractéristiques comme la qualité de la sonnerie, l'esthétique des cloches et de leur suspension, la qualité des mouvements de percussion, la beauté de la charpente, enfin l'accessibilité et la sécurité.

A l'expérience, la montée au clocher est prisée des visiteurs car mal connue et très spectaculaire.

LA PHASE D'INVENTAIRE DES CLOCHES :

Chaque commune est avisée de l'initiative par courrier, expliquant les raisons de l'inventaire et les projets de valorisation afin de contribuer à la mise en place de circuits touristiques de découvertes.

L'inventaire des cloches comprend ensuite la montée de chaque clocher ; 1 chargé de mission de l'ACIRENE répertorie :

- l'année de la fonte de la cloche ;
- son poids, ses dimensions (\emptyset et hauteur) ;
- le nom du fondeur ;
- son nom de baptême et l'ensemble des inscriptions figurant sur sa robe (parrain, marraine, circonstances du baptême) ;
- il effectue le relevé de ses caractéristiques musicales (hauteur identifiable) et procède à son enregistrement afin d'en conserver une trace audible ;
- il examine l'ensemble des mécanismes de suspension, de percussion et rédige une courte synthèse à ce sujet ;
- s'il y a plusieurs cloches, il analyse les rapports sonores entre-elles (intervalles, mélodies et accords) ;
- il préconise les procédures de classification lorsqu'elles datent d'avant 1789, notamment s'il y a urgence ;
- ils photographient chaque cloche ;
- ils évaluent l'accessibilité et la sécurité pour la montée au clocher ;
- ils signalent les caractéristiques de sonneries (1/4 - 1/2 - 3/4), les heures, l'Angelus, etc...). électriques ou manuelles.

L'INFORMATION PEDAGOGIQUE :

Une telle action devrait se concrétiser auprès des communes par la présence d'une exposition à dominante pédagogique pour fournir une connaissance sur la cloche. Elle s'adresse à la population et devient un excellent support pédagogique auprès des enfants, des enseignants et des associations de loisirs. Cette exposition existe, elle a été réalisée en co-production par l'ACIRENE et l'ADDIM 70 (Haute-Saône) et sa conception inclue l'apport de travaux locaux. Des animateurs de l'ACIRENE accompagnent l'exposition et proposent en général aux écoles des travaux de recherche et des animations en rapport avec les points forts de l'exposition.

Autorisation de duplication de l'article sous réserve de porter la mention obligatoire:

- ACIRENE • Traitement Culturel et Esthétique de l'Environnement Sonore
- 10 grande rue • 71100 Chalon sur Saône • France